CONTRAT LA PAINPAYERIE

Saison : Novembre 2023 - Avril 2024

passé entre **La Painpayerie à Plougonvelin** et l'adhérent de l'AMAP :

M. - Mme ..... tél. ou mail : .....

Les distributions ont lieu le vendredi de 17h30 à 19h. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerveur à Plougonvelin

LE PRODUCTEUR s'engage à fournir chaque mois la commande prédéfinie dans le contrat.

LE CONSOMMATEUR s'engage à venir chercher les produits réservés chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les heures imparties.

DUREE DU CONTRAT : Ce contrat est élaboré pour la période de novembre 2023 à avril 2024. En cas de résiliation de la part de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué pour la période déjà engagée.

Attention, pas de livraison le vendredi 2 février 2024 !!

			Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril	
	Taille	Prix à l'unité	Qté /sem	Prix /sem	Qté /sem	Prix /sem	Qté /sem	Prix /sem	Qté /sem	Prix /sem	Qté /sem	Prix /sem	Qté /sem	Prix /sem
Payou classique mélange de farines T65 et T150	500 g	3 €												
Payou sésame mélange de farines T65 et T150	500 g	3 €												
Payou lin mélange de farines T65 et T150	500 g	3 €												
Payou multigraines mélange de farines T65 et T150	500 g	3 €												
Semi complet classique farine T80	500 g	3 €												
Semi complet aux graines de courges farine T80	500 g	4 €												
Pain complet farine T150	500 g	3,5 €												
Brioche au levain naturel	500 g	7 €												

Montant pour la livraison hebdomadaire:						

Mois	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Nombre de livraisons						
Montant Mensuel						
Montant Total						

Absences programmées par l'Amapien :

…….

Soit un montant total de : …….euros pour …….…. livraisons (26-absences de l'amapien)

Le paiement se fait, de préférence, avec 1 seul chèque, établi à l'ordre de **La Painpayerie** et remis durant les permanences des 13, 22 ou 27 octobre 2023.

Aucune commande en direct ne sera prise en compte.